

PRIX DES ARTS DE LA VILLE DE MONDEVILLE

REGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 | ORGANISATEUR

Le concours est organisé par l'association loi 1901, Mondeville Animation, située au 3 rue Ambroize Croizat à Mondeville.

ARTICLE 2 | THEME

Le thème du concours est : « **AU FIL DE L'EAU** », déclinaison du fil conducteur de l'année 2022 sur la préservation de notre environnement (protection de la biodiversité, amélioration de la gestion de nos déchets, initiatives de citoyen·nes qui se réapproprient leur alimentation).

ARTICLE 3 | CANDIDAT·ES

Le concours est ouvert aux artistes adultes **amateurs** de Mondeville et d'ailleurs : peintres, photographes, sculpteurs, plasticien·nes...

Nous définissons comme « amateur » toute personne ne faisant pas commerce de ses œuvres et qui cultive son art pour son seul plaisir. Tous les supports et techniques sont admis.

ARTICLE 4 | CALENDRIER DU CONCOURS

Sous réserve des conditions sanitaires

Inscription au concours : jusqu'au **25 février 2022**

Oblitération des supports : l'oblitération des supports est obligatoire au préalable de la création afin de garantir que votre œuvre soit bien réalisée exclusivement pour cette exposition. Vous pouvez venir authentifier votre support entre le lundi 3 janvier et le vendredi 25 février.

Dépôt des œuvres : du **28 février au 11 mars de 9h à 12h et de 14h à 20h au Carrefour Socio-Culturel et Sportif.**

Lors du dépôt de l'œuvre, chaque candidat apportera et signera le présent règlement.

Exposition : les travaux seront exposés au Carrefour Socio-Culturel et Sportif de Mondeville du **14 mars au 1er avril 2022.**

Vernissage : le **vendredi 1er avril 2022 à 18h**

Récupération des œuvres : le **vendredi 1er avril** à l'issue de la remise des prix.

ARTICLE 5 | FORME ATTENDUE DES OEUVRES TRANSMISES

- **Une seule œuvre par candidat·e sera acceptée.**

- **Format des œuvres pouvant être accrochées** : minimum : **21 cm x 29,7 cm**, maximum : **1 m x 80 cm** (encadrement compris)

- Le matériel, les supports et l'encadrement sont à la charge du/de la candidat·e.

- Prévoir des systèmes d'accroche au dos du tableau pour une installation sur grille,

- Les œuvres pourront être signées et encadrées : encadrement à la charge du/de la candidat·e,

- Indications à signifier au dos de l'œuvre : nom, prénom, adresse, téléphone, titre de l'œuvre, techniques utilisées

- Pour les encadrements masquant ces marquages, ils seront finalisés sur place.

Suite au verso...

Sur l'ensemble des œuvres présentées, seules 50 à 60 œuvres feront partie de la sélection pour le concours. Le/la candidat·e accepte alors que son œuvre peut ne pas être sélectionnée et exposée pour le concours par décision du jury de présélection.

ARTICLE 7 | LE JURY

Le jury est constitué des animateur·rices technicien·nes arts plastiques et de 2 peintres professionnels.

ARTICLE 8 | LES PRIX

Les prix seront attribués en fonction des catégories suivantes :

- **Prix du public** : plusieurs catégories (Aquarelle, Pastel, Acrylique (mixte) et sculpture, photographie...)

- **Prix du jury**

Remise des prix : le **vendredi 1er avril 2022 à 18h**

Votre **participation est obligatoire** cette soirée pour recevoir, le cas échéant, votre prix. Un·e gagnant·e non présent·e ne pourra pas prétendre à l'obtention du gain.

Mondeville Animation décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation des œuvres et du matériel.

Le/la candidat·e

L'organisateur